

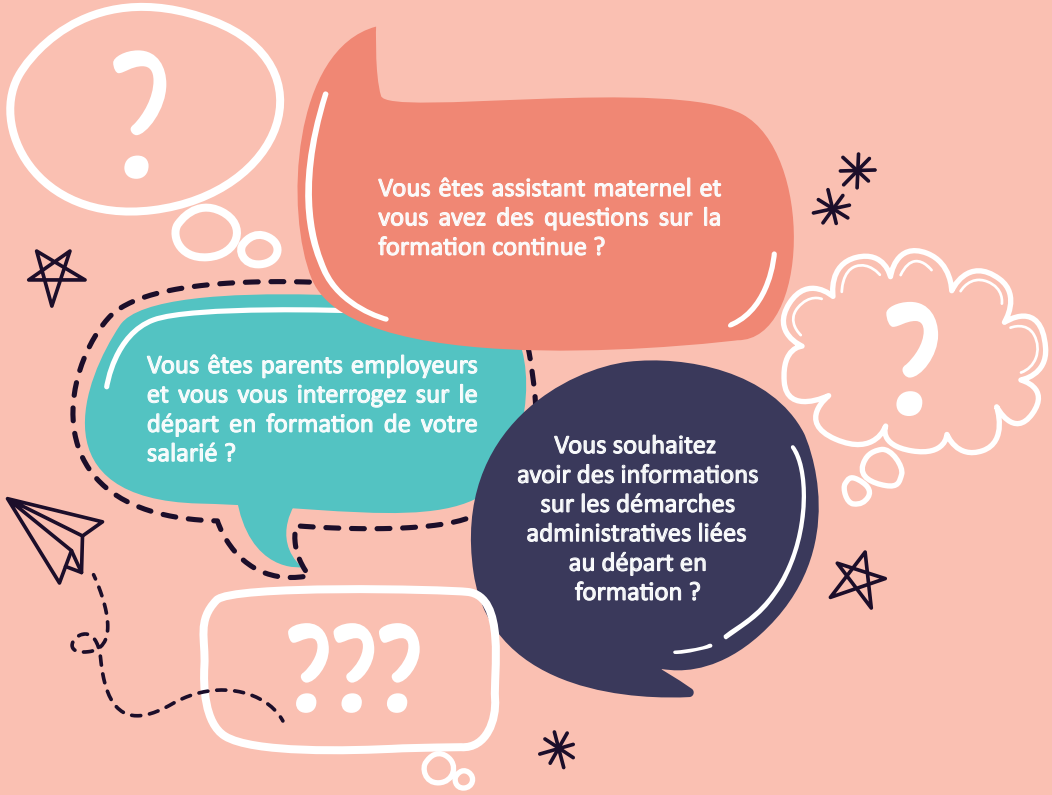


# PROGRAMME DE FORMATION

Edition 2026-2027

PAYS  
**SAINT-FULGENT**  
**LES ESSARTS**

"Rayonnant par **nature**!"



Le Relais Petite Enfance peut vous renseigner et vous accompagner dans vos démarches.

À travers ce livret, vous retrouverez également toutes les informations nécessaires ainsi qu'un catalogue de formations proposées sur le territoire du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts pour l'année 2026-2027.

# Pourquoi se former ?

Comme dans tout métier, les assistants maternels se doivent d'être formés pour acquérir de nouvelles compétences et rester régulièrement informés de l'évolution des pratiques et des réglementations en vigueur.

Le projet de départ en formation peut être à l'initiative du **PARENT EMPLOYEUR** et/ou de **L'ASSISTANT MATERNEL**.

Deux maîtres-mots sont nécessaires dans ce projet de formation :

**COMMUNIQUER** entre vous et **VALORISER** les multiples bénéfices de la formation.



## Rappel

Lors du renouvellement d'agrément, l'assistant maternel doit mettre en avant sa volonté d'améliorer ses compétences. Il est dans l'obligation de transmettre les documents justifiant son engagement dans une démarche d'amélioration continue de sa pratique professionnelle (attestation de formation, participation à des conférences, aux matinées d'éveil...).

- \* Enrichir et mettre à jour vos connaissances.
- \* Développer de nouvelles compétences et de nouveaux savoir-faire.
- \* Échanger avec d'autres professionnels et partager vos expériences.
- \* Améliorer l'accueil et l'accompagnement du jeune enfant dans son développement.
- \* Appréhender ou mieux comprendre certaines situations rencontrées dans votre quotidien.
- \* Asseoir votre posture professionnelle et montrer votre implication professionnelle auprès de vos actuels et/ou futurs employeurs.



*Je suis  
parent  
employeur,  
quels sont  
les bénéfices  
de la  
formation ?*

- \* Bénéficier d'un accueil et d'un accompagnement adapté pour votre enfant, enrichis par de nouvelles compétences.
- \* Contribuer au bien-être au travail, à la motivation et à l'implication professionnelle de votre salarié.
- \* Partager avec votre assistant maternel les connaissances et compétences qu'il a découvert, appris et/ou renforcé pendant sa formation.



## *En bref !*

Une formation est un élément essentiel de la professionnalisation.

C'est un temps :

- ☆ pour soi
- ☆ pour rencontrer d'autres professionnels
- ☆ pour acquérir de nouvelles connaissances
- ☆ pour prendre du recul

C'est une démarche à valoriser auprès des familles.

# Quels sont les droits en matière de formation ?



Au même titre que tout salarié, le professionnel de l'accueil individuel bénéficie d'un droit à la formation tout au long de sa carrière. \_\_\_\_\_

## 58H



C'est le nombre d'heures **PAR AN** dont bénéficie le salarié, dans le cadre du plan de développement des compétences.

Ces 58 heures de formation sont disponibles dès la première heure travaillée.

Une condition à respecter :

Avoir au moins un contrat en cours avec un particulier employeur.

## AUTRE DISPOSITIF :



### Le compte personnel de formation (CPF)

Depuis 2019, le CPF est crédité en euros. Il est alimenté automatiquement chaque année proportionnellement au temps de travail réalisé par le salarié, dans la limite d'un plafond (500€).

➔ *Tous les renseignements sur [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr)*

## Bon à savoir

Les formations SST\* et MAC SST\*\* ne sont pas décomptées des 58 heures de formation dont bénéficient les assistants maternels chaque année.

\*SST : Sauveteur Secouriste du Travail

\*\*MAC SST : Maintien et Actualisation des Compétences Sauveteur Secouriste du Travail

# Comment partir en formation ?



*Je suis  
assistant  
maternel,  
quelles  
sont les  
démarches ?*



**1** Echanger sur son projet de formation avec chaque parent employeur et identifier les modalités d'organisation



**2** Consulter les offres de formations



**3** Déclencher le plan de développement des compétences (ou CPF)



**4** Choisir les dates des formations en accord avec les parents employeurs

## Bon à savoir

Si vous effectuez une formation hors de votre temps de travail, l'allocation perçue est imposable au titre de l'impôt sur le revenu. Vous devrez donc faire figurer son montant dans votre déclaration d'impôts (rubrique « traitements et salaires »).

# les 8 étapes...



5 Remplir le bulletin d'inscription avec un employeur porteur\* et y joindre les documents nécessaires à l'inscription\*\*



6 Effectuer la formation



7 Recevoir l'attestation de formation



8 Percevoir l'indemnisation liée à la formation :

- Maintien du salaire si la formation se déroule sur le temps de travail
- Versement d'une allocation de formation si la formation se déroule hors temps de travail
- Prise en charge des frais annexes : restauration et transport

\*L'employeur dit "porteur" est le parent employeur qui accompagne administrativement l'assistant maternel dans son projet de formation. Il remplit et signe le bulletin d'inscription avec le salarié.

\*\* Pièces à fournir : copie de l'agrément en cours de validité, copie du bulletin de salaire Pajemploi pour l'employeur "porteur" datant de moins de 3 mois, copie de la pièce d'identité du salarié et RIB.



# Comment accompagner le départ en formation ?



*Je suis parent employeur, quel est mon rôle ?*

- \* Veiller au maintien des capacités de votre salarié à occuper son poste. Cela implique l'obligation de permettre à votre salarié de suivre une formation professionnelle.
- \* Échanger sur les besoins et le projet de formation de votre salarié.
- \* Si vous êtes parent porteur : remplir et signer le bulletin d'inscription. Aucune démarche pour les autres parents employeurs.
- \* Votre assistant maternel recevra directement sur son compte les sommes liées à son départ en formation (allocation/frais annexes) dans un délai de 3 à 6 semaines à compter du dernier jour de formation.
- \* Si la formation de votre salarié a lieu sur son temps de travail :
  - . Prévoir un autre mode de garde,
  - . Déduire de son salaire les heures de formation.

## En résumé ...

**...ce qu'il faut retenir sur la formation continue**

- ☆ La formation continue est gratuite et accessible à tous.
- ☆ La participation à la formation est possible quel que soit votre lieu de résidence.
- ☆ La formation peut s'effectuer sur le temps de travail sans que le contrat de travail conclu avec les parents employeurs ne soit remis en cause. Si tel est le cas, l'assistant maternel perçoit une indemnité liée à son départ en formation.
- ☆ La formation peut aussi se dérouler en dehors du temps de travail. Lorsque tel est le cas, l'assistant maternel perçoit une allocation en plus de son salaire habituel.

# PROGRAMME DE FORMATION

## 2026 - 2027 ➔

Le Relais Petite Enfance s'engage dans le parcours de formation continue des assistants maternels et professionnels de la garde à domicile.

Retrouvez dans ce livret le **PROGRAMME DES FORMATIONS 2026-2027** organisées sur le territoire du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts. Ces formations vous sont proposées en semaine.



## ZOOM sur la formation à distance

Pour vous former où et quand vous voulez, des formations 100% digitales existent.

Voici quelques exemples d'organismes de formation en ligne labellisés par IPERIA. ([www.iperia.eu](http://www.iperia.eu))

☆ Edumiam : <https://www.edumiam.com>

☆ Infans : <https://infans.fr>

☆ Includ formations : <https://www.includ.fr>

**POUR TOUTE  
INSCRIPTION,  
CONTACTEZ LES  
ANIMATRICES  
DU RELAIS  
PETITE ENFANCE**

☆ [rpe@paysfulgentessarts.fr](mailto:rpe@paysfulgentessarts.fr)

☆ 02 51 43 81 61

# Formation

Recyclage du certificat SST « Sauveteur Secouriste du Travail »



1 JOUR  
de formation

Encadrée par « NACARAT FORMATIONS »



Lundi 16 Novembre 2026



9h - 17h



CHAVAGNES-EN-PAILLERS  
Salle Tourmaline

## Programme :

- \* Maintenir et actualiser les connaissances nécessaires en matière de prévention.
- \* Revoir la bonne exécution des gestes de premiers secours.
- \* Intervenir efficacement sur un lieu d'accident.

**ATTENTION : Recyclage à destination des titulaires du certificat SST datant de moins de 2 ans**



# Formation

## Accompagnement dans les actes du quotidien et autonomie de l'enfant



**3 JOURS**  
de formation

Encadrée par Amélie MAINGUY



Lundi 11 janvier 2027  
+ Lundi 18 janvier 2027  
+ Mercredi 27 janvier 2027



9h - 17h



**SAINT-ANDRÉ-GOULE-D'OIE**  
Salle du Logis

### Programme :

- \* Accompagner les enfants au quotidien en adaptant ses gestes professionnels et en utilisant des mots appropriés pour les informer et les rassurer.
- \* Proposer des aménagements et des espaces de soins sécurisés tout en respectant l'enfant (besoins physiologiques, intimité, estime de soi, autonomie...).
- \* Organiser les soins d'hygiène, de confort et le sommeil des enfants en fonction de leur rythme et selon les recommandations en vigueur.
- \* Comprendre les enjeux liés à l'acquisition de la propreté et accompagner l'enfant en concertation avec sa famille.
- \* Renforcer le lien de confiance avec la famille et harmoniser les pratiques en échangeant sur les évolutions de l'enfant.



### Inscriptions

Flashez le QR code !



# Formation

## Alimentation et prise de repas de l'enfant



3 JOURS  
de formation

Encadrée par Vanessa LAUNAY



Vendredi 5 février 2027  
+ Vendredi 12 février 2027  
+ Vendredi 19 février 2027



9h - 17h



**LES ESSARTS**  
**(Essarts-en-Bocage)**  
Salle Madras

### Programme :

- \* Accompagner l'enfant lors des repas en respectant son rythme, en favorisant son autonomie et en soutenant la découverte progressive de nouvelles expériences alimentaires.
- \* Etablir des menus équilibrés, variés et adaptés dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et de conservation.
- \* Adapter ses pratiques professionnelles aux capacités et aux besoins spécifiques de chaque enfant (allaitement, régurgitation, RGO, régime alimentaire, ...).
- \* Organiser les repas en tenant compte des rythmes individuels et en créant une atmosphère chaleureuse, de partage et de plaisir.
- \* Renforcer le lien de confiance avec les familles en favorisant les échanges autour des pratiques alimentaires et des évolutions de l'enfant.

### Inscriptions

Flashez le QR code !



# Formation

## Construire son projet d'accueil



**3 JOURS**  
de formation

Encadrée par Marie CAUVAIN



Vendredi 2 avril 2027  
+ Vendredi 9 avril 2027  
+ Vendredi 16 avril 2027



9h - 17h



**SAINTE-FLORENCE**  
Petite salle du Vallon

### Programme :

- \* Comprendre le rôle du projet d'accueil et sa place dans la pratique quotidienne.
- \* Valoriser l'exercice de son métier en créant un outil de référence à la relation enfant/parent/professionnel.
- \* Elaborer un projet d'accueil structuré (rubriques, supports...) en lien avec la charte nationale d'accueil du jeune enfant.
- \* Expliquer le projet d'accueil aux familles et adopter une posture professionnelle de non jugement, de neutralité et de respect des rôles et de la place de chacun.
- \* Faire évoluer son projet d'accueil en actualisant ses connaissances sur le développement de l'enfant et en questionnant ses pratiques professionnelles.



# Formation

## Parler avec un mot et un signe - niveau 2



2 JOURS  
de formation

Encadrée par **Charlène DEBREUIL**



Vendredi 4 juin 2027  
+ Vendredi 18 juin 2027



9h - 17h



### SAINT-FULGENT

Salle de la petite Mairie  
Communauté de communes

### Programme :

- \* Perfectionner sa communication gestuelle associée à la parole : rappels du concept et des apports pour l'enfant et le professionnel.
- \* Analyser ses situations de travail liées à l'utilisation de cette pratique.
- \* Consolider ses connaissances sur les signes du quotidien et de l'environnement de l'enfant (famille, jeux, animaux, vêtements...).
- \* Enrichir son répertoire de chansons et de comptines.



### Inscriptions

Flashez le QR code !





PAYS  
**SAINT-FULGENT  
LES ESSARTS**

"Rayonnant par **nature!**"



## RENSEIGNEMENTS AUPRÈS DU RELAIS PETITE ENFANCE

**Lucie COSSAIS & Emilie PIET,**  
Éducatrices de jeunes enfants  
et Animatrices du Relais Petite Enfance « À Petits Pas »

02 51 43 81 61 du lundi au vendredi  
ou [rpe@paysfulgentessarts.fr](mailto:rpe@paysfulgentessarts.fr)

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU PAYS DE SAINT-FULGENT - LES ESSARTS**

2 rue Jules Verne | 85250 SAINT-FULGENT

